

PREFECTURE DE LA LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° SPECIAL - 16

Date de parution : 22 mars 2010

SOMMAIRE DU RAA SPECIAL
N° 16 DU 22 mars 2010

SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET ECONOMIQUES
SERVICE DE LA COORDINATION ET DE L'ANIMATION INTERMINISTÉRIELLE
BUREAU DU COURRIER

ARRETE N° 10-38 DU 18/03/10 QUI ABROGE :

L'ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN CE QUI CONCERNE LES CREDITS DU BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME DE LA PREFECTURE (PROGRAMME 108), AU TITRE DU CENTRE DE RESPONSABILITE « RESIDENCE PREFET »3

DECISION N° 10-40 DU 19/03/10 FIXANT LA LISTE DES SERVICES PRESCRIPTEURS POUR LES DEPENSES DU PROGRAMME 307.....4

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRÉSORERIE PRINCIPALE MUNICIPALE DE ROANNE

DÉCISION DU 3 MARS 2010 PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE.....6

SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET ECONOMIQUES

SERVICE DE LA COORDINATION ET DE L'ANIMATION INTERMINISTÉRIELLE

BUREAU DU COURRIER

Le Préfet de la Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 30 janvier 2009, nommant M. Pierre SOUBELET, Préfet de la Loire,

VU l'ensemble des arrêtés ministériels et des arrêtés des préfets de Région portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-1849 du 25 février 2009 de M. le Préfet de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône donnant délégation de signature à M. Pierre SOUBELET, préfet du département de la Loire en qualité de responsable d'unité opérationnelle (UO) du budget opérationnel de programme (BOP) régional du programme 307 (ex 108) « Administration Territoriale de l'Etat » pour procéder à toutes les opérations relatives à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6.

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} :

L'arrêté n°09-65 du 23 février 2009 portant délégation de signature en ce qui concerne les crédits du budget opérationnel de programme de la préfecture (programme 108) au titre du centre de responsabilité « résidence Préfet » est abrogé.

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Etienne, le 18 mars 2010
Le Préfet

Pierre SOUBELET

**DECISION N° 10-40 DU 19/03/10 FIXANT LA LISTE DES SERVICES PRESCRIPTEURS
POUR LES DEPENSES DU PROGRAMME 307**

**Le Préfet de la Loire
Chevalier de la Légion d'honneur**

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le décret n°92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 30 janvier 2009, nommant M. Pierre SOUBELET, Préfet de la Loire,

VU l'ensemble des arrêtés ministériels et des arrêtés des préfets de Région portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-1849 du 25 février 2009 de M. le Préfet de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône donnant délégation de signature à M. Pierre SOUBELET, préfet du département de la Loire en qualité de responsable d'unité opérationnelle (UO) du budget opérationnel de programme (BOP) régional du programme 307 « Administration Territoriale de l'Etat » pour procéder à toutes les opérations relatives à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6.

VU l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2009 portant organisation des services de la préfecture de la Loire,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général,

D E C I D E

ARTICLE 1^{er} :

Dans le cadre de la gestion des crédits du programme 307 « administration territoriale » pour lesquels le préfet du département de la Loire est ordonnateur secondaire, la liste des services prescripteurs est fixée comme suit :

SERVICES PRESCRIPTEURS du BOP 307	TYPE DE DEPENSES	Fonctions des Prescripteurs et Suppléants
Préfet	Résidence et frais de représentation du Préfet	Préfet
Sous Préfet de Roanne	Résidence du sous-préfet de Roanne	Préfet Sous-Préfet de Roanne
	Frais de représentation du sous-préfet de Roanne	Sous-Préfet de Roanne
	Services administratifs de la sous-préfecture de Roanne	Sous-Préfet de Roanne suppléant : SG de la sous-préfecture de Roanne
	Frais de représentation du SG de la sous Préfecture de Roanne	SG de la sous-préfecture de Roanne
Sous Préfet de Montbrison	Résidence du sous-préfet de Montbrison	Préfet Sous-Préfet de Montbrison
	Frais de représentation du sous-préfet de Montbrison	Sous-Préfet de Montbrison
	Services administratifs de la sous-préfecture de Montbrison	Sous Préfet de Montbrison suppléant : SG de la sous-préfecture de Montbrison
	Frais de représentation du SG de la sous Préfecture de Montbrison	SG de la sous-préfecture de Montbrison
Directeur de Cabinet	Résidence du directeur de cabinet	Préfet Directeur de cabinet
	Frais de représentation du directeur de cabinet	Directeur de cabinet
Secrétaire Général	Résidence du secrétaire général	Préfet Secrétaire Général
	Frais de représentation du Secrétariat Général	Secrétaire Général
SDSIC	Dépenses d'informatique et téléphonie pour l'ensemble des services administratifs et des résidences	Secrétaire Général Directeur du SGAAE Chef du service SIC suppléants : adjoints au chef de service SIC
		Chef du bureau des ressources humaines Adjoint au chef de bureau des ressources humaines
Bureau des ressources humaines	Contrôles médicaux et accidents de service	Secrétaire Général Directeur du SGAAE Chef de bureau du budget et des moyens Suppléants : personnel du bureau du budget et des moyens désigné dans l'arrêté de délégation de signature
Bureau du budget et des moyens (RUO)	Ensemble des dépenses liées aux résidences et aux services administratifs à l'exception des frais de représentation	Directeur du SGAAE Directeur de la Citoyenneté et des Libertés Publiques Directeur des Collectivités Territoriales et des Affaires Juridiques chacun pour ce qui le concerne
	Frais de représentation des Directeurs de Préfecture	

ARTICLE 2 :

Chaque prescripteur pourra s'appuyer sur un agent habilité à vérifier la concordance entre le bon de livraison et la réalité de la marchandise ou de la prestation, et ainsi constater le service fait.

ARTICLE 3 :

La présente décision abroge la décision n°09-64 du 23 février 2009 fixant la liste des centres de responsabilité en Préfecture de la Loire.

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Etienne, le 19 mars 2010

Le Préfet

Pierre SOUBELET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRÉSORERIE PRINCIPALE MUNICIPALE de ROANNE

DÉCISION DU 3 MARS 2010 PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Le Chef de Service Comptable,
Le Trésorier Principal Municipal de *ROANNE*

VU La décision du 22 décembre 2008, nommant *Monsieur Yannick AUPIAIS*, Chef de Service Comptable,
Trésorier Principal Municipal de Roanne

Vu la délégation du 3 juin 2009

Décide :

Article 1 : délégation générale

Madame **MARECHAL Chantal**, Inspecteur ; Monsieur **HAMLAOUI Abdelmajid**, Inspecteur ; Monsieur **THOMAS Albert**, Inspecteur ; Madame **MASSARD Marie-Christine**, Contrôleur Principal ; Madame **FRENEAT Hélène**, Contrôleur Principal ; Madame **DEGOUTTE Nadine**, Contrôleur Principal ; Madame **CONDAMINE Chrystèle**, Contrôleur ; Madame **BONNETON Christine**, Contrôleur ; Madame **SAVATIER Marie-Claude**, Contrôleur ; Monsieur **VINTROU Joël**, Contrôleur Principal ; *reçoivent* pouvoir de gérer et d'administrer, pour moi et en mon nom, la trésorerie municipale de *ROANNE*, d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion *leur* est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'effectuer les déclarations de créances en matière de procédure collective d'apurement du passif et d'agir en justice en mes lieux et place, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Trésorerie Générale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de me représenter auprès des Agents de l'Administration des Postes pour toute opération.

En conséquence, je, *leur* donne pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la trésorerie dénommée, entendant ainsi transmettre aux mandataires tous les pouvoirs suffisants pour qu'ils *puissent*, sans mon concours, mais sous ma responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui me sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que *mes* mandataires *auront* pu faire en vertu de la présente procuration.

NOM PRENOM
MARECHAL Chantal
HAMLAOUI Abdelmajid
THOMAS Albert
MASSARD Marie-Christine
FRENEAT Hélène
DEGOUTTE Nadine
CONDAMINE Chrystèle
SAVATIER Marie-Claude
VINTROU Joël

Article 2 : délégation spéciale délais de paiement

Madame **SAVATIER Marie Claude**, Contrôleur, Monsieur **VINTROU Joël**, Contrôleur Principal, Madame **DARPHEUILLE Hélène**, Agent d'Administration Principal, Madame **DADOLLE Christine**, Agent d'Administration Principal ; Madame **CACHET Annie**, Agent d'Administration Principal ; Madame **MIGNATON Laurence**, Agent d'Administration Principal ; mandataires spéciaux , reçoivent délégation pour accorder des délais de paiement aux conditions suivantes :

NOM PRENOM	Conditions de délégation
SAVATIER Marie Claude	Compétence de montant jusqu'à 8000€
VINTROU Joël	Compétence de montant jusqu'à 8000€
DARPHEUILLE Hélène	Compétence de montant jusqu'à 1000€
DADOLLE Christine	Compétence de montant jusqu'à 1000€
CACHET Annie	Compétence de montant jusqu'à 1000€
MIGNATON Laurence	Compétence de montant jusqu'à 1000€

Article 3 : délégation spéciale remises frais

Madame **SAVATIER Marie Claude**, Contrôleur ; Monsieur **VINTROU Joël**, Contrôleur Principal ; mandataires spéciaux , reçoivent délégation pour accorder les remises de majoration aux conditions suivantes :

NOM PRENOM	Conditions de délégation
SAVATIER Marie Claude	Compétence de montant jusqu'à 240€
VINTROU Joël	Compétence de montant jusqu'à 240€

Article 4 : délégation spéciale divers

Madame **DARPHEUILLE Hélène**, Agent d'Administration Principal, Madame **DADOLLE Christine**, Agent d'Administration Principal ; Madame **CACHET Annie**, Agent d'Administration Principal ; Madame **MIGNATON Laurence**, Agent d'Administration Principal ; Madame **CADAUX Martine**, Agent d'Administration Principal ; Madame **MAUGER Martine**, Agent d'Administration Principal ; mandataires spéciaux reçoivent délégation pour effectuer les tâches suivantes :

NOM PRENOM	Nature délégation
BONNETON CHRISTINE	Réception des correspondances de toute nature.
DARPHEUILLE HÉLÈNE	Réception des correspondances de toute nature.
DADOLLE Christine	Réception des correspondances de toute nature
CACHET Annie	Réception des correspondances de toute nature Auprès du Tribunal d'Instance concernant les saisies des rémunérations.
MIGNATON Laurence	Réception des correspondances de toute nature

CADAUX Martine	Réception des correspondances de toute nature
MAUGER Martine	Réception des correspondances de toute nature
ULINE Daniel	Réception des correspondances de toute nature

Article 5 : la présente délégation annule et remplace la délégation de signature en date du 3 juin 2009

Article 6 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Loire .

Fait à Roanne, le 3 mars 2010

LE CHEF DE SERVICE COMPTABLE,
Le Trésorier Principal Municipal de Roanne,

Yannick AUPIAIS